

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

La 4C

39 Place Jean Viard 73130 SAINT ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64

mail : [comcomcc@orange.fr](mailto:comcomcc@orange.fr) - site internet : <http://www.la4c.fr>

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 MARS 2024

Date de convocation  
Le 22 février 2024

Nombre de délégués  
. en exercice : 27  
. présents : 20  
. votants : 27

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE  
Le **QUATRE MARS**  
Le Conseil légalement convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à  
Notre-Dame-du-Cruet, sous la présidence  
de Monsieur Bernard CHENE, Président

**Présents** : Mesdames CARRON, CLEMENT, CORVAL, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BORDON, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LE ROUX, ROCHETTE

**Absents excusés** : Madame Florence DRILLAT  
Monsieur Martine BIGNARDI  
Madame Françoise COMBET-BLANC  
Monsieur Dominique LAZZARO  
Monsieur André TOGNET  
Monsieur Yves MORVAN  
Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Madame Mathilde SONZOGNI  
procuration à Monsieur Gérard BORDON  
procuration à Monsieur Philippe BOST  
procuration à Monsieur Joël CECILLE  
procuration à Monsieur Joseph BOIS  
procuration à Monsieur Philippe GIRARD  
procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

**Secrétaire de séance** : Madame Mathilde SONZOGNI

---

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2024

Le Président arrête le procès-verbal du Conseil communautaire du 22 janvier 2024 approuvé à l'unanimité.

En préambule, le Président fait part à l'assemblée du retrait de l'ordre du jour de la délibération relative à l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente à « l'Epicierie des Villards », le bénéficiaire devant revoir son plan de financement. L'ouverture de ce commerce aura cependant lieu le 1<sup>er</sup> mai.

Il présente également Monsieur Mickaël MAHIEUX, nommé Directeur Général de la 4C à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 en remplacement de Madame Michèle NONY qui a souhaité faire valoir ses droits à la retraite.

### PRESENTATION DE MADAME MARIE BONOT

Le Président cède la parole à Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD, Vice-Président en charge du tourisme. Le diagnostic réalisé en mars 2023 par l'agence Myss a mis en évidence la nécessité d'engager un travail collaboratif entre les offices de tourisme « Au pied des cols territoire de la Chambre » et « Espace Glandon ». Le recrutement de Madame Marie BONOT, en qualité de directrice de ces deux offices de tourisme, va permettre d'engager cette mutualisation. Madame BONOT a pris ses fonctions le 5 février, et assure une présence de 3 jours à l'office de tourisme de l'Espace Glandon et 1 jour à l'office de tourisme Au pied des cols territoire de la Chambre. Des outils

de communication et des actions communes seront réalisés afin d'assurer la promotion des deux offices de tourisme.

### **PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA HALTE-GARDERIE ET DE LA MICRO-CRECHE**

Le Président cède la parole à Madame Claire RANCHOU, Directrice éducative et Madame Mylène DERRIER, Directrice administrative, afin de présenter l'activité 2023 de la halte-garderie « Les copains d'abord » de Saint-Etienne-de-Cuines et de la micro-crèche « Les copains d'abord » de Saint-Rémy-de-Maurienne.

La majorité des enfants accueillis à la halte-garderie et la micro-crèche résident sur les communes du territoire de la communauté de communes, et quelques-uns proviennent de communes environnantes.

Pour répondre aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales -CAF-, la 4C a investi en 2023 dans un logiciel permettant d'enregistrer les heures d'arrivée et de départ des enfants sur les deux structures.

Depuis Octobre 2023 elle a également fait l'acquisition de générateurs d'eau ozonée qui a un pouvoir nettoyant et désinfectant pour les surfaces, les cuisines, les toilettes, les jouets, sans aucun résidu nocif... Ainsi pour les enfants et le personnel plus de contact avec des produits chimiques.

Grâce à un partenariat avec l'établissement d'enseignement artistique de La Chambre, une intervenante anime toutes les semaines un atelier musique sur chaque des structures.

Le taux d'occupation de la halte-garderie a atteint 76,8 % malgré quelques périodes d'épidémies (bronchiolites, pneumopathies...) avec de nombreux enfants absents. Au total, ce sont 52 familles qui ont fréquenté la crèche et pas moins de 61 enfants accueillis.

Quatre à cinq professionnelles sont présentes chaque jour pour encadrer les 22 enfants. Dix agents travaillent à la halte-garderie : une infirmière puéricultrice, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, cinq agents d'animation, deux agents d'entretien qui viennent aussi aider sur les temps de repas et goûter. La structure est ouverte du 7 h 30 à 18 h 15 du lundi au vendredi.

Après l'aménagement de la cuisine et du réfectoire afin de pouvoir fournir le repas en liaison froide aux enfants, puis l'aménagement de la salle de bain côté grands il y a déjà 2 ans, le coin change du côté des bébés a été réaménagé cette année pour plus de sécurité et une meilleure ergonomie.

La buanderie a également été réaménagée par souci de gain de place pour ranger les nouveaux chariots qui permettent aux agents d'entretien d'utiliser la méthode de pré-imprégnation.

Autre nouveauté cette année : la mise en place du portail Familles à partir duquel les parents peuvent avoir accès à leurs factures ou autres documents importants, prévenir des absences de leurs enfants et payer en ligne par carte bancaire.

En terme de projets avec les enfants ou les parents, suite à la création d'une salle de relaxation et d'exploration sensorielle avec des jeux de lumières en 2022, l'année 2023 avait plutôt pour thème la nature ou autrement dit : « faire entrer la nature à la crèche »

En juillet, à l'occasion de Familles en fêtes, les parents ont été invités à participer à la création d'un parcours sensoriel. Il s'agit d'un chemin avec différentes matières naturelles où les enfants peuvent marcher pieds nus.

Ce projet va continuer cette année afin de créer un véritable jardin sensoriel avec des carrés potagers pour planter herbes aromatiques, fleurs, légumes... et framboises..., et un autre bac avec des objets de la nature avec lesquels jouer (feuilles, cailloux, bouts de bois...) puis une petite table de pique-nique centrale.

Autre nouveauté en 2023 : la mise en place d'un partenariat avec l'EHPAD. Chaque mardi du printemps à la fin de l'automne, deux résidents de l'EHPAD accompagnés d'une animatrice sont invités à la halte-garderie.

Des actions communes sont réalisées avec la micro-crèche et DECLICC.

La structure a aussi participé comme chaque année à l'opération Premières pages. Une opération proposée par la CAF et le Département de la Savoie dont le but est de promouvoir la lecture en offrant à chaque enfant né dans l'année un livre.

En dehors de ces animations, la crèche c'est aussi tout simplement accompagner l'enfant vers l'autonomie dans toutes les tâches de la vie quotidienne (repas, sieste, toilette, habillage et déshabillage).

C'est aussi aménager l'espace afin que les enfants puissent jouer en toute sécurité.

Et puis, à côté des temps de jeux libre dont l'enfant a tant besoin, c'est aussi proposer des « activités » afin d'éveiller leurs sens, leur motricité, leur imaginaire (lectures animées, musique, marionnettes, yoga, maquillage, cirque...).

S'agissant de la micro-crèche, 12 enfants peuvent être accueillis. En 2023 le taux d'occupation atteint 58%. Chaque année la micro crèche affiche complet en terme de contrats, cependant les directives de la CAF permettant aux

familles de déduire de leur contrat les absences respectant un préavis de 8 jours, pénalisent le taux de remplissage. Compte-tenu de la capacité d'accueil de la structure il est difficile de réserver des places pour des gardes occasionnelles.

En 2023, ce sont 16 familles qui ont fréquenté la crèche.

Le personnel est composé d'une auxiliaire de puériculture, trois agents d'animation, un agent chargé de réchauffer les repas le midi pour les enfants et deux agents d'entretien.

En terme d'aménagement, il est prévu en 2024 l'installation d'un bac à sable et le remplacement du chalet extérieur.

En matière d'activités, une intervenante de musique anime un atelier tous les jeudis. La micro-crèche mène également plusieurs projets avec l'école de Saint-Rémy-de-Maurienne : plantations, carnaval....

### **PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Le Président rappelle que le débat d'orientations budgétaires n'est pas obligatoire pour la 4C dans la mesure où elle ne comprend pas de commune de plus de 3 500 habitants. Cependant dans un souci de transparence, il souhaite que les élus soient en possession des informations essentielles leur permettant de se prononcer de manière éclairée à l'occasion du vote du budget.

Le DOB permet à la fois de dresser le bilan de l'année écoulée et de tracer des perspectives, en passant en revue :

- Les résultats 2023
- Le contexte et les enjeux de la loi de finances 2024
- Les projections budgétaires

Il précise que le DOB a été élaboré en collaboration avec le cabinet AGATE et cède la parole à monsieur Matthieu CHARNAY pour cette présentation.

Le document présenté sera transmis aux conseillers communautaires post-réunion.

### **ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2024**

Le Président propose à l'assemblée d'approuver l'attribution des subventions ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission subventions, réunie le 5 février 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- 650 000 € à l'association DECLICC
- 90 000 € à l'office de tourisme Au pied des cols territoire de La Chambre (abstentions : Monsieur BOST, Madame COMBET-BLANC)
- 226 000 € à l'office de tourisme de l'Espace Glandon (Monsieur BONNIVARD ne prend pas part au vote)
- 25 500 € au collège de Saint-Etienne-de-Cuines et prise en charge par la 4C de l'achat des cahiers de travaux dirigés pour un montant maximum de 5 000 € pour l'année scolaire 2023/2024
- 1 500 € à l'association Sport Handicap de Maurienne
- 700 € au club des sports de Saint François Longchamp pour la participation de 7 athlètes à des compétitions nationales ou internationales
- 300 € à la boule ferrée du Bugeon pour la participation de 3 athlètes à une compétition nationale
- 1 500 € à l'association Maurienne lutte
- 1 500 € au club des associations de Saint-Rémy-de-Maurienne pour l'organisation du festival « les nuits blanches du lac »
- 500 € à l'association In memoriam hommage à Joé Ambrosioni à titre exceptionnel
- 3 500 € à l'association atelier théâtre de Saint-Julien-Montdenis (abstentions : Mesdames PION, SONZOGNI, Messieurs ROCHETTE, MONDET, BONNIVARD, LE ROUX, COMBET).

### **RESIDENCE LES CORDELIERS – TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT**

Le dispositif Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds Vert, créé en 2023 et porté par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales et contribuer aux enjeux de la planification écologique, le gouvernement a décidé la pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2,5 milliards d'Euros en 2024.

Les travaux de rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne gendarmerie, en vue d'accueillir la résidence les Cordeliers, sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Vert -Axe 1 rénovation énergétique des bâtiments publics- de même que les travaux connexes comme le désamiantage, et les prestations d'ingénierie comme les dépenses de maîtrise d'œuvre, de coordination SPS, et de contrôle technique.

Le montant de ces postes de dépenses est évalué à 1 509 218 € HT.

Le Président propose de solliciter auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, une subvention au taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de l'Etat, dans le cadre du dispositif Fonds Vert Axe 1 « rénovation énergétique des bâtiments publics locaux », une subvention au taux le plus élevé possible, au titre des travaux de rénovation énergétique en vue de la création de la Résidence les Cordeliers,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer tous les documents nécessaires.

#### **ELECTION D'UN(E) VICE-PRESIDENT(E)**

Le Président rappelle que le Conseil communautaire du 22 janvier 2024 a approuvé la création d'une 7<sup>ème</sup> Vice-Présidence en vue de piloter les travaux préparatoires au transfert des compétences eau potable et assainissement devant intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les principales missions du -de la- Vice-Président(e) en charge de ce transfert seront :

- D'assurer le suivi administratif du marché d'études pour la réalisation des schémas directeurs eau et assainissement et de l'étude préalable au transfert.
- Être l'interlocuteur du bureau d'études.
- Participer au comité de pilotage pour le suivi et la validation des différentes phases de l'étude, et valider les livrables attendus.
- Participer à la définition des objectifs du service en vue de la proposition de 3 scénarii.
- Accompagner le titulaire dans les missions de mise en œuvre du transfert des emprunts, des biens mobiliers et immobiliers, des contrats, du personnel, des collectivités vers l'EPCI.
- Assurer l'animation de la démarche et la communication auprès des usagers.

Une disponibilité importante est requise afin de participer aux différents COPIL (8 réunions pour chaque schéma directeur) et à l'étude de transfert (5 réunions de suivi, 2 réunions de mise au point des outils de communication, 12 réunions de présentation des modalités de transfert aux conseils municipaux et aux usagers).

Le Président fait appel à candidature. Madame Marie-Hélène DULAC se porte candidate.

Il est procédé aux opérations de vote, conformément à l'article L.5211-2 du CGCT qui renvoie aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Cette élection suit donc les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L.2122-7 et suivants du CGCT : l'élection des vice-présidents se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Votes blancs, nuls, abstentions : 6
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

Madame Marie-Hélène DULAC ayant obtenu la majorité absolue, 21 voix au premier tour, est proclamée 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente.

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

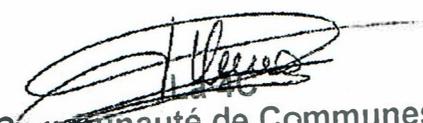
- Réunion de la commission finances mardi 12 mars à 17 h 30
- Agenda des conseils communautaires :
  - 25 mars
  - 27 mai
  - 24 juin

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le secrétaire de séance,  
Mathilde SONZOGNI



Le Président,  
Bernard CHENE



**Communauté de Communes  
du Canton de La Chambre**  
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES  
Tel. : 04 79 56 26 64  
Mail : comcomcc@orange.fr • site internet : <http://www.la4c.fr>

Publié sur le site internet [www.la4c.fr](http://www.la4c.fr)  
Le 29 mars 2024